

II

(Actes non législatifs)

DÉCISIONS

DÉCISION (UE) 2019/1740 DU CONSEIL EUROPÉEN
du 18 octobre 2019
portant nomination du président de la Banque centrale européenne

LE CONSEIL EUROPÉEN,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 283, paragraphe 2,

vu la recommandation du Conseil de l'Union européenne ⁽¹⁾,

vu l'avis du Parlement européen ⁽²⁾,

vu l'avis du conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne ⁽³⁾,

considérant ce qui suit:

- (1) Le mandat pour lequel le président de la Banque centrale européenne, M. Mario DRAGHI, a été nommé par la décision du Conseil européen 2011/386/UE ⁽⁴⁾ vient à expiration le 31 octobre 2019 et il est dès lors nécessaire de nommer un nouveau président de la Banque centrale européenne.
- (2) Le Conseil européen souhaite nommer M^{me} Christine LAGARDE, qui, à son avis, remplit toutes les conditions énoncées à l'article 283, paragraphe 2, du traité,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

M^{me} Christine LAGARDE est nommée président de la Banque centrale européenne pour une durée de huit ans, à partir du 1^{er} novembre 2019.

Article 2

La présente décision est publiée au *Journal officiel de l'Union européenne*.

⁽¹⁾ JO C 235 du 12.7.2019, p. 1.

⁽²⁾ Avis émis le 17 septembre 2019 (non encore paru au Journal officiel).

⁽³⁾ JO C 258 du 1.8.2019, p. 2.

⁽⁴⁾ Décision 2011/386/UE du Conseil européen du 24 juin 2011 portant nomination du président de la Banque centrale européenne (JO L 173 du 1.7.2011, p. 8).

Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 18 octobre 2019.

*Par le Conseil européen,
Le président
D. TUSK*
